

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

14. Conventions ERASMUS (Annexes 3, 4, 5 & 6)

Le rôle primordial de la cohésion des peuples d'Europe passe par des échanges avec les nouvelles générations et permet d'ancrer le sentiment d'appartenance si important en ces moments tragiques de guerre sur notre continent.

Dans cet esprit, la mairie de Marseillan (France) et les trois pays européens sont partenaires dans le cadre d'un projet multi-activités Erasmus + avec les villes de :

- ♣ Castleblayney Community Enterprise (Irlande),
- ♣ Ayuntamiento de Caudete (Espagne),
- ♣ Maison de jeunes de Malmedy (Belgique).

Ce projet prévoit la mise en place de 4 échanges de jeunes et 1 échange de jeune dans chaque ville partenaire du projet durant lesquels 20 jeunes des différents pays pourront se rencontrer et réaliser un programme d'activités en lien avec le territoire de la ville d'accueil.

Ce projet a obtenu le soutien financier de l'Agence Erasmus + jeunesse et sport en mars 2020. La mairie de Marseillan, en tant que structure coordinatrice, a perçu la somme de 44 912 € pour l'organisation des différents échanges et des visites.

À la suite de la pandémie de COVID-19, les échanges initialement prévus en 2020 ont été reportés une première fois en 2021, puis reportés une nouvelle fois en 2022.

Les obligations sont définies dans trois conventions présentées en annexe.

1. Pour la France :

Cet échange se déroulera du 02 au 10 avril 2022 à Marseillan, en France, soit une durée de 9 jours comprenant 2 jours de voyages.

2. Pour la Belgique :

Cet échange se déroulera du 22 au 28 août 2022 à Malmedy, en Belgique, soit une durée de 7 jours comprenant 2 jours de voyages.

3. Pour l'Espagne :

Cet échange se déroulera du 16 au 24 octobre 2022 à Caudete, en Espagne, soit une durée de 9 jours comprenant 2 jours de voyages.

4. Pour l'Irlande :

Cet échange se déroulera du 18 au 24 juin 2022 à Castleblayney, en Irlande, soit une durée de 7 jours comprenant 2 jours de voyages.

La commune de Marseillan s'engage dans la cadre de son rôle de coordinateur de reverser les dotations de l'Union européenne aux 3 partenaires suivants les éléments décrits dans les trois conventions (voir article 3).

En échange les partenaires s'engagent à fournir les hébergements, les repas, les salles, les transports et organiser les échanges interculturels.

Il appartient au conseil municipal :

De valider les 3 conventions de partenariats entre Marseillan et les villes de Malmedy, Caudete et Castleblayney.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour lesdites conventions.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide les 3 conventions de partenariats entre Marseillan et les villes de Malmedy, Caudete et Castleblayney.

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour lesdites conventions.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

